



Newsletter du 24 juillet 2026

De vives critiques sur le projet de modification de la « lex Koller ». Le TAF donne raison à VP Bank contre la Finma.

Notre gouvernement cherche des solutions pour réagir à la situation tendue sur le marché du logement. A cette fin, il veut durcir la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE, dite « lex Koller »). Il propose notamment de soumettre à autorisation l'achat de logements par des ressortissants d'États qui ne sont membres ni de l'UE ni de l'AELE. Il prévoit également de restreindre l'acquisition de logements de vacances. Lors de la consultation, le projet de loi a fait l'objet de vives critiques. Le projet n'atteint pas son objectif de réduction des coûts du logement

- [Le Temps](#) / [AGEFI](#) / [RTS](#)

Le Tribunal administratif fédéral a largement donné raison à VP Bank dans le litige qui l'oppose à la FINMA, en annulant les principales mesures d'enforcement prononcées par l'autorité de surveillance. Les juges ont estimé que la FINMA avait fondé son appréciation sur une lecture rétrospective des faits, en reprochant à la banque de ne pas avoir anticipé des éléments qui n'étaient pas connus au moment des événements. L'arrêt rappelle que les mesures de surveillance doivent être appréciées au regard des informations disponibles à l'époque et que des

- [AGEFI](#) / [Le Temps](#) / [AGEFI](#)

et risque au contraire de porter atteinte à la place économique suisse ainsi qu'à l'activité d'investissement sur le marché immobilier, avec des conséquences négatives également pour la prévoyance vieillesse. Le projet ne crée ni logements supplémentaires ni loyers plus bas, mais met en péril l'approvisionnement en capitaux du marché immobilier ainsi que des investissements essentiels dans les infrastructures, la numérisation et le tourisme. Dans sa [prise de position](#), l'ABPS rejette fermement l'ensemble de l'avant-projet.

- [FuW](#) / [cash.ch](#) / [nau.ch](#)

manquements de nature documentaire ne suffisent pas, à eux seuls, à caractériser une violation grave du droit de la surveillance. La FINMA a annoncé son intention de porter l'affaire devant le Tribunal fédéral, estimant que certaines questions juridiques méritent d'être clarifiées. Cette décision pourrait ainsi alimenter le débat sur les limites du pouvoir d'enforcement du régulateur. Il sera intéressant de voir si cet arrêt conduit la FINMA à adapter sa pratique ou s'il encouragera d'autres établissements à contester les décisions de l'autorité.

- [Finews](#) / [Watson](#)



L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.